

Procès-verbal de la 3^{ème} réunion de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BRESSUIRE (commune associée de Noirterre), GEAY, FAYE-L'ABBESSE

ERRATUM

Une erreur de plume s'est glissée dans un des paragraphes p 4 du Procès-verbal de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-l'Abbesse du 14 mars 2018.

Le paragraphe

" Mme RABIER rappelle qu'il y a 52 ha de réserve foncière SAFER sur le territoire de Faye-l'Abbesse. Il y a la garantie de compensation des surfaces directement perdues plus, si exclusion, un delta qui sera à discuter par la CIAF avec la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA). "

est remplacé par

" Mme RABIER rappelle qu'il y a 52 ha de réserve foncière SAFER sur le territoire de Faye L'Abbesse. Si on réalise un aménagement foncier avec exclusion d'emprise, lors de la rétrocession de ces biens à l'issue de l'aménagement foncier, il est prévu de compenser les exploitants à la hauteur de l'impact lié au projet, en concertation avec la CIAF. Pour le solde des surfaces, les règles d'attribution SAFER s'appliqueront."

Le reste du Procès-verbal reste inchangé.

Le Président



André CLAVEAU

La Secrétaire



Lucile MAUILLON